Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260618-2026_166-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 43
Votants : 42
Présents : 36
Absents représentés : 6

Date de la convocation : 11 juin 2026
Date d'affichage : 11 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Couesnon Marches de Bretagne, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle Jeanne Françoise Hutin « 1 Place du Général de Gaulle » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les membres titulaires (par ordre alphabétique) :
M. Dominique Battais, M. Loic Battais, Mme Blanc, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Cellier-Chenoir, Mme Clossais, M. De Gouvion Saint Cyr, M. Dubreil-Jardin, Mme Duchêne, Mme Elshout, M. Gaigne, Mme Garnier, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Janvier, M. Le Gonidec, Mme Lemercier, Mme Lemoine, Mme Lohier, M. Mallet, Mme Meignan, Mme Montembault, M. Nguyen-Quan, M. Oger, Mme Joëlle Prioul, M. Dominique Prioul, M. Rapinel, M. Regnault, M. Retore, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, M. Vaslet. Mme Veillard

Était absente excusée et représentée : Mme Bondiguel représentée par M. Hervé, M. Droniou représenté par Mme Garnier, M. Dusautoy est représenté par M. Regnault, Mme Guignon représentée par M. Le Gonidec, Mme Machard représentée par M. Houdus, Mme Roussel représentée par M. Hameau,

Absent excusé : M. Hubert

Monsieur Olivier GAIGNE est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_166_020_7.1 : Prolongation du dispositif de soutien aux collèges pour l'année scolaire 2026/2027

Monsieur David RETORE, en charge des relations avec les Collèges, rappelle aux membres du Conseil Communautaire l'inscription dans les statuts de la compétence facultative d'aide financière aux collèges au titre de l'éducation, à savoir :

« Relèvent de la compétence communautaire les actions suivantes : « aide financière aux collèges du territoire dans un objectif de promotion d'actions culturelles, scientifiques ou sportives répondant à une logique d'ouverture des collèges sur l'extérieur et de démarche de développement local intéressant le territoire communautaire »

Ce soutien a été réaffirmé dans le cadre de son Projet du Territoire : « Couesnon Marches de Bretagne apporte un soutien financier aux Collèges par le biais d'une dotation annuelle ».
L'objectif poursuivit à travers cette dotation est de promouvoir les actions culturelles, scientifiques ou sportives répondant à une logique d'ouverture des collèges vers l'extérieur et de développement local intéressant le territoire communautaire.

Le Conseil Communautaire par délibération 2023_164 du 11 juillet 2023, a adopté de nouvelles modalités pour les dotations aux collèges et une convention triennale a été établie avec les 4 collèges du territoire.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260618-2026_166-DE

Ces conventions triennales arrivent à échéance en juin 2026.

Elles prévoyaient d'accorder chaque année une aide financière aux collèges du territoire dont le montant est calculé en fonction de leurs effectifs. Cette aide est versée en deux temps : un acompte de 50% en janvier et le solde au vu des bilans financiers en juillet de la même année.

Tout au long de l'année les collèges font remonter leurs projets et les budgets correspondants. Les fiches projets sont instruites dans les commissions thématiques dont ils relèvent.

Pour la période 2023/2026 les dotations aux collèges étaient réparties ainsi :

- **Collège Jeanne d'Arc de Maen Roch** : 13 500 €
- **Collège Angèle Vannier de Maen Roch** : 14 115 €
- **Collège St André de Val Couesnon (Antrain)** : 9 147 €
- **Collège Pierre Perrin de Val Couesnon (Tremblay)** : 10 531 €

Conscients de l'importance de ce soutien aux établissements scolaires pour renforcer leurs projets éducatifs dans les domaines de compétences de la communauté de commune, les élus communautaires souhaitent prolonger ce partenariat pour l'année scolaire 2026/2027 dans les mêmes conditions d'exécution que les précédentes conventions.

Si cette disposition est validée, une délibération sera prise en novembre pour le versement anticipé du premier acompte en janvier 2027 et le montant des dotations aux collèges sera inscrit dans le budget 2027.

Dans le même temps, il est proposé d'évaluer ce dispositif et son impact afin de proposer une formule adaptée aux nouveaux enjeux qui fasse les liens avec l'ensemble des actions communautaires menées auprès et avec les collèges au-delà des dotations (TER, CLAS, actions culturelles, sections sportives,)

Auprès du vice-président en charge de relations avec les collèges, des vice-présidentes en charges des cohésions sociales et de la culture et des services, il est envisagé de solliciter la participation des chefs d'établissements scolaires à cette démarche d'évaluation.

L'évaluation sera présentée dans les commissions thématiques et des instances communautaires afin qu'un nouveau dispositif soit adopté dès 2027.

Monsieur David Retoré, Vice-président en charge des relations avec les collèges, propose :

- **De valider la prolongation du dispositif de dotation aux collèges pour l'année scolaire 2026-2027 avec une baisse de 10 % par collège soit l'attribution des montants suivants :**

    - **Collège Jeanne d'Arc de Maen Roch : 12 150 €**
    - **Collège Angèle Vannier de Maen Roch : 12 703,50 €**
    - **Collège St André de Val Couesnon (Antrain) : 8 232.30 €**
    - **Collège Pierre Perrin de Val Couesnon (Tremblay) : 9 477.90 €**

- **De valider la proposition d'avenant à la Convention 2023-2026 pour l'année scolaire 2026-2027 ;**

- **Autoriser Monsieur le Président à signer les avenants,**

- **De préciser que les versements concernés feront l'objet d'une inscription de crédits au BP 2027 et une délibération en novembre 2026 autorisant le versement anticipé d'un acompte en janvier 2027**

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260618-2026_166-DE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur David RETORE, Vice-président en charge des dotations aux collèges,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, avec 3 abstentions et 38 voix pour, valide la proposition de Monsieur David RETORE, Vice-président en charge des dotations aux collèges, telle que présentée ci-dessus.

Madame Delphine LEMOINE ne prend pas part au vote.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
OLIVIER GAIGNE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE